

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Direction de la Langue française**

**APPEL A CANDIDATURES
pour la « Ville des mots » 2018
dans le cadre de « La langue française en fête »**

Le présent appel s'adresse aux communes implantées en Fédération Wallonie-Bruxelles avec une priorité pour celles qui disposent d'un centre culturel reconnu.

Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance le présent appel à candidatures pour devenir « Villes des mots » 2018 dans le cadre de « La langue française en fête » qui se tiendra du 17 au 25 mars 2018.

Toute candidature doit être envoyée à

**Madame Alda Greoli
Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance
Place Surllet de Chokier, 15/17
1000 Bruxelles**

Avec copie à

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Direction de la Langue française
Nathalie Marchal
Directrice
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles**

par envoi postal, pour le 6 décembre 2016 au plus tard.
L'enveloppe portera la mention « candidature Ville des mots 2018 ».

Le courrier est cosigné par le/la représentant/e de la commune et le/la représentant/e du centre culturel.

Doivent y figurer les données suivantes :

- Les lignes directrices du projet (activités mettant en avant la promotion de la langue dans son volet positif : langue créative, langue plaisir, langue vivante ouverte aux particularismes francophones, ouverte à la modernité, aux sciences et technologies, etc.) ;
- la population de la commune ;
- Les Infrastructures culturelles qui sont mises à disposition ;

- Le personnel qui est mis à disposition (on estime qu'il faut, au total, au minimum 1 ETP pendant 6 mois) ;
- Un plan financier prévisionnel (un apport de minimum 30.000 euros en argent frais est nécessaire en plus des 30.000 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- Le « paysage » local associatif et scolaire qui sera mobilisé ;
- Le réseau public de la lecture, avec lequel un partenariat privilégié sera développé ;
- Un engagement à respecter les principes du partenariat repris ci-dessous.

C'est à la ministre de la Culture qu'il revient de désigner la « Ville des Mots ». Cette décision est suivie de la signature d'un « contrat *Ville des mots* », signé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Ville et le Centre culturel organisateurs de l'évènement. Il reprendra les principes du partenariat énoncés dans cet appel, ainsi que toutes les obligations des parties. Un arrêté octroyant une subvention de 30.000 euros accompagnera ce contrat.

Contexte

La Direction de la langue française du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles organise chaque année *La langue française en fête*, rendez-vous convivial destiné à sensibiliser le plus large public à la richesse et aux innombrables facettes de la langue française.

La langue française en fête est organisée autour du 20 mars, Journée internationale de la francophonie. Cette campagne de sensibilisation est également organisée en France, sous l'intitulé « Semaine de la langue française et de la francophonie », en Suisse romande, sous l'intitulé « Vivre le français », au Québec, sous l'intitulé « La francofête », et au Sénégal.

Les objectifs de *La langue française en fête* consistent à donner au public une autre image de sa langue, une image décomplexante, moins normative et plus positive. En pratique, cette campagne encourage les citoyens à se réappropriier la langue française par des moyens créatifs, à exploiter leurs ressources expressives sans contraintes. L'opération rappelle par là que la langue est faite pour le citoyen, et non le citoyen pour la langue.

Le but de *La langue française en fête* est également d'inviter le public à une réflexion sur les grands enjeux politiques, culturels et sociaux que la langue véhicule.

Chaque année depuis 1996, une ville de la Fédération Wallonie-Bruxelles est choisie comme lieu-pivot de *La langue française en fête*, et accueille un ensemble de manifestations et de projets culturels qui font vivre la langue au rythme de la fête. Pendant une semaine, cette ville devient la « Ville des mots ».

La « Ville des mots » invente le français de deux manières, à savoir, d'une part, par la création d'un décor urbain de mots et, d'autre part, par des animations socioculturelles diverses.

La « Ville des mots » illustre l'esprit de *La langue française en fête* : mobiliser toutes les énergies autour d'un projet fédérateur. Le succès de l'opération dépend en effet :

- de la collaboration qui s'instaure entre plusieurs acteurs : centre culturel, réseau public de la lecture, tissu associatif, milieu scolaire, etc.
- des synergies qui s'établissent entre deux grandes formes d'expression artistique : création langagière et poétique d'une part, création graphique et plastique d'autre part.

Principes du partenariat

- La commune et le centre culturel adhèrent aux objectifs de *La langue française en fête* et du projet « Ville des mots » fixés ci-dessus.
- Le centre culturel s'engage
 - à mettre à disposition du projet au minimum l'équivalent d'une personne à temps plein pendant 6 mois ;
 - à mettre à disposition du projet les infrastructures culturelles suffisantes.
- Le centre culturel coordonne et met en place le projet « Ville des mots » et devient l'interlocuteur exclusif de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Service de la langue française.
- Disposant d'une bonne connaissance du terrain socioculturel et d'un bon contact avec ce tissu local, le centre culturel s'engage à développer des partenariats et à travailler à l'élaboration du projet en collaboration avec le tissu local associatif et scolaire et le réseau public de la lecture, partenaire privilégié de cette opération.
- Le centre culturel s'engage à développer des projets répondant aux objectifs de l'opération tels que développés ci-dessus (cfr contexte). Les projets concernent tant le volet animation que le volet diffusion :

mention de la « Ville des mots ». Ce tirage ne dépassera cependant pas 4.000 affiches.

Le centre culturel sera consulté sur le choix du visuel de l'affiche.

- La Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à communiquer avec la presse sur le projet « Villes des mots » dans le cadre de *La langue française en fête*. Elle s'engage à promouvoir le projet du centre culturel à travers l'internet et à travers la réalisation d'un dossier de presse.

Pour l'y aider, la commune et le centre culturel s'engagent à finaliser une première communication de son programme d'activités fin décembre 2017 afin de permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles une sensibilisation dans les délais requis par la presse périodique.

- La commune et le centre culturel s'engagent à informer régulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction de la langue française de la programmation des activités d'animation et de diffusion et de leur évolution au fil des mois.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à encadrer la « Ville des mots » sur le contenu de l'opération.

- La Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à verser au centre culturel une subvention d'un montant de 30.000 euros.

La commune et le centre culturel s'engagent à trouver un financement complémentaire au moins égal à 30.000 euros en argent frais, qu'il provienne d'autres pouvoirs publics (commune, province, autres départements ministériels, etc.) et/ou de partenaires privés dont les activités sont compatibles avec une campagne menée par les pouvoirs publics.

La Ville s'engage à apporter son soutien financier à l'opération dans des limites qui seront définies en accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- La subvention sera payée en deux tranches de 50%. La deuxième tranche est payable sur base des justificatifs, ainsi que d'un bilan moral et financier faisant notamment état
 1. Du respect point par point de toutes les clauses du contrat
 2. De toutes les recettes et de toutes les dépenses

Ces documents devront être déposés dans les meilleurs délais et en tout cas, avant le 15 octobre 2018.

- Le Centre culturel participera, le cas échéant, à l'organisation d'activités dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec d'autres pays francophones, comme par exemple des activités d'échange avec le Québec. La Fédération Wallonie-Bruxelles informera le centre culturel des projets de coopération programmés dans ce cadre.
- Le centre culturel pourra chaque année ultérieure redynamiser l'action et organiser des activités autour de la langue française aux environs du 20 mars. A ce titre, il est invité à rejoindre le réseau des anciennes « Villes des mots » et développer avec elles des activités communes. Dans le cadre de ce réseau, le centre culturel peut recevoir un soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.